

M. le président de la commission d'enquête Projet éolien de SAINT-BARBANT

Bien que l'énergie offerte par le vent paraisse très attrayante, la nature ne se laisse pas apprivoiser aisément. En effet, le vent est tributaire des phénomènes météorologiques, et en particulier des anticyclones, qui ne lui sont pas favorables.

Or dans les faits on constate que les périodes anticycloniques sont fréquentes et souvent prolongées sur la France, ce qui occasionne alors des temps soit chauds, soit froids, selon les saisons.

Il en résulte, que lors des plus grands besoins en électricité, le vent n'est pas au rendez-vous sur le territoire français pour faire tourner les éoliennes alors qu'elles seraient vraiment utiles.

Cela implique de construire des installations de production d'électricité qui suppléent la production défaillante des éoliennes. On se rend ainsi compte que l'investissement dans une éolienne doit être obligatoirement doublé par l'investissement dans d'autres sources d'électricité de substitution pour maintenir une production équivalente, afin de conserver la capacité de production dans tous les cas.

Ces sources de substitution ne peuvent être que d'origine charbon, hydrocarbure, ou nucléaire; ces installations entraînent des frais fixes onéreux, et hormis le nucléaire entraînent un fort rejet de dioxyde de carbone.

Le coût de production d'électricité en devient alors extrêmement élevé : investissements faits deux fois, et frais fixes entraînés par les sources de substitution; cela entraîne un surcoût important pour la collectivité et les usagers, lesquels acquittent la CSCE qui s'ajoute au montant de leur facture d'électricité.

Enfin le bénéfice écologique s'en trouve très amoindri. On ne peut même pas arguer du fait que l'économie française en profite; au contraire, on importe les machines.

D'autre part, le bilan carbone d'une éolienne n'est pas bon, sa construction et son installation (bloc de béton) produisent une quantité considérable de dioxyde de carbone; il faut en outre construire les générateurs de substitution.

Il en ressort que l'énergie gratuite du vent n'est pas exploitable dans des conditions correctes sur le territoire français, ni sur le plan économique, ni sur celui de la lutte contre le réchauffement climatique.

Il faut ajouter que les cartes météorologiques montrent que le couloir qui joint le nord-est au sud-ouest de la France, dans lequel se trouve la Basse-Marche est la partie la moins ventée du territoire métropolitain; ce phénomène rend probable la non rentabilité du projet de Saint-Barbant.

De plus la présence d'éoliennes dans les campagnes n'est pas sans présenter de graves inconvénients:

- pour les habitants par les infrasons, les rayonnements électromagnétiques, les nuisances sonores, alors que le bruit de fond dans nos campagnes est extrêmement faible;
- pour les très nombreuses chauves souris présentes en Basse-Marche qui en sont largement victimes, bien que protégées, alors qu'elles régulent la population d'insectes

protégeant ainsi les cultures et les humains; par leur action sur les insectes, les chauves souris limitent l'usage des insecticides en agriculture.

- pour les oiseaux migrateurs, et en particulier les grues cendrées qui traversent la Basse-Marche lors de leurs migrations;
- pour l'environnement paysager qui supporte très mal des machines disposées en lignes dont la hauteur est presque comparable à celle de la tour Eiffel dans une région bocagée au relief très doux, où les arbres atteignent une hauteur d'environ 20 mètres.

Etant donné les nuisances considérables que provoquent les éoliennes sur l'environnement de la Basse-Marche, sur la faune, les populations, les paysages, la faiblesse des vents dans la région, et compte tenu du très faible avantage écologique, du bilan économique très négatif, je considère que l'on ne doit pas ignorer ces graves inconvénients, alors que ce projet ne présente pas un intérêt national majeur.

Je suis donc très défavorable à ce projet éolien.

Gilbert PEROT